



**Procès-verbal de la cellule « Litiges et contentieux »**

**Séance du 20 avril 2026**

**Membres présents : G.GOUZERCH – S. GUEGUEN– D. LE BOUEDEC**

**Rencontre U18F – D1 du 21/03/2026 Theix Av. / Ker. Pluvigner**

**Evocation de l'art. 82 des Règlements généraux de la Ligue de Bretagne par la Commission des jeunes du District du Morbihan.**

La Commission, après étude des pièces jointes au dossier, dit que :

- la joueuse MULLER SEGUIN Maelys U16F, licence 9604946421, mutée jusqu'au 14/07/2026
- la joueuse LE BRUN Cléa U15F, licence 9604045782, mutée jusqu'au 01/07/2026
- la joueuse DA FONSECA Ysie U16F, licence 9604882347, mutée jusqu'au 04/07/2026
- la joueuse SOILEUX Oriane U17F, licence 9603884004, mutée jusqu'au 03/07/2026
- la joueuse SEVENO Louise U16F, licence 9602896086, mutée jusqu'au 11/07/2026
- la joueuse FAIRIER MONTET Naora U15F, licence 9603526914, mutée jusqu'au 02/07/2026
- la joueuse LE CORGUILLE Hannah U15F, licence 9604840364, mutée hors période jusqu'au 23/02/2027
- la joueuse LE DANTEC Agathe U16F, licence 9605026797, mutée jusqu'au 12/07/2026

L'article 82, nombre de joueurs mutés, précise que dans les compétitions jeunes (H/F) U12 à U18 maximum 4 joueurs mutés (dont maximum 1 joueur muté hors période).

Lors de cette rencontre, sur les 8 joueuses mutées, 4 ne sont pas qualifiées pour prendre part à la rencontre.

**Par ces motifs, donne match perdu par pénalité au club de Theix Av.**

<b>Theix Av.</b>	<b>0 but</b>	<b>moins 1 point</b>
<b>Ker. Pluvigner</b>	<b>3 buts</b>	<b>3 points</b>

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours à compter du jour de notification. Art. 98.1 des règlements de la Ligue de Bretagne.



**Rencontre U18F – D1 du 28/03/2026 Ploermel F.C. / Theix Av.**

**Evocation de l'art. 82 des Règlements généraux de la Ligue de Bretagne par la Commission des jeunes du District du Morbihan.**

La Commission, après étude des pièces jointes au dossier, dit que :

- la joueuse MULLER SEGUIN Maelys U16F, licence 9604946421, mutée jusqu'au 14/07/2026
- la joueuse LE DOUARIN Cassandra U15F, licence 9603605164, mutée jusqu'au 06/07/2
- la joueuse DA FONSECA Ysie U16F, licence 9604882347, mutée jusqu'au 04/07/2026
- la joueuse SOILEUX Oriane U17F, licence 9603884004, mutée jusqu'au 03/07/2026
- la joueuse SEVENO Louise U16F, licence 9602896086, mutée jusqu'au 11/07/2026
- la joueuse VINCENT TSARALAHY Horticia U15F, licence 9605055968, autorisée à pratiquer uniquement dans sa catégorie d'âge (U15F)
- la joueuse KERLEAU Sophia U15F, licence 9602609436, autorisée à pratiquer uniquement dans sa catégorie d'âge (U15F)
- la joueuse LE DANTEC Agathe U16F, licence 9605026797, mutée jusqu'au 12/07/2026

L'article 82, nombre de joueurs mutés, précise que dans les compétitions jeunes (H/F) U12 à U18 maximum 4 joueurs mutés (dont maximum 1 joueur muté hors période).

Lors de cette rencontre, apparaissent 6 joueuses mutées et 2 joueuses U15F autorisées à pratiquer uniquement dans leur catégorie d'âge, 4 joueuses ne sont pas qualifiées pour prendre part à la rencontre

**Par ces motifs, donne match perdu par pénalité au club de Theix Av.**

<b>Ploermel F.C.</b>	<b>3 buts</b>	<b>3 points</b>
<b>Theix Av.</b>	<b>0 but</b>	<b>moins 1 point</b>

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours à compter du jour de notification. Art. 98.1 des règlements de la Ligue de Bretagne.



**Rencontre U18F – D1 du 11/04/2026 Theix Av. / Elven Football**

**Confirmation de réserves du club de Elven Football sur la qualification et la participation au match de l'ensemble de l'équipe de Theix au vu du grand nombre de mutée ainsi que des joueuses n'étant pas autorisés au niveau Supérieur.**

La Commission, après étude des pièces jointes au dossier, dit que :

- la joueuse MULLER SEGUIN Maelys U16F, licence 9604946421, mutée jusqu'au 14/07/2026
- la joueuse LE DOUARIN Cassandra U15F, licence 9603605164, mutée jusqu'au 06/07/2026
- la joueuse DA FONSECA Ysie U16F, licence 9604882347, mutée jusqu'au 04/07/2026
- la joueuse SOILEUX Oriane U17F, licence 9603884004, mutée jusqu'au 03/07/2026
- la joueuse HABRANT Jade U18F, licence 9604547979, mutée jusqu'au 14/07/2026
- la joueuse LE DANTEC Agathe U16F, licence 9605026797, mutée jusqu'au 12/07/2026
- la joueuse VINCENT TSARALAHY Horticia U15F, licence 9605055968, autorisée à pratiquer uniquement dans sa catégorie d'âge (U15F)
- la joueuse KERLEAU Sophia U15F, licence 9602609436, autorisée à pratiquer uniquement dans sa catégorie d'âge (U15F)

L'article 82, nombre de joueurs mutés, précise que dans les compétitions jeunes (H/F) U12 à U18 maximum 4 joueurs mutés (dont maximum 1 joueur muté hors période).

Lors de cette rencontre, apparaissent 6 joueuses mutées et 2 joueuses U15F autorisées à pratiquer uniquement dans leur catégorie d'âge, 4 joueuses ne sont pas qualifiées pour prendre part à la rencontre.

**Par ces motifs, donne match perdu par pénalité au club de Theix Av.**

<b>Theix Av.</b>	<b>0 but</b>	<b>moins 1 point</b>
<b>Elven Football</b>	<b>3 buts</b>	<b>3 points</b>

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours à compter du jour de notification. Art. 98.1 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Le représentant de la Cellule litiges et contentieux

LE BOUEDEC Didier